

L'an deux mil dix-sept et le dix-sept février à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. CANDY Roger, FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, CASTAGNO Pierre, Mme BÉGOU Yvette.

Absents : MM. ARNAUD Loïc et VELLA Rémy, Mmes BENACCHIO Patricia, NOISIER Françoise et ELAPHOS Marie-Hélène (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul).

Secrétaire de séance : M. CANDY Roger.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Travaux d'assainissement et d'aménagement du village : demandes de subventions actualisées :

L'ensemble du projet a été actualisé dans le cadre d'un aménagement de village regroupant les travaux sur l'ensemble des réseaux (humides et secs) avec le projet de construction d'un hangar communal. Les dépenses estimatives ont été réévaluées et la commune espère un financement à hauteur de 70 % pour l'eau et l'assainissement. Concernant les réseaux secs (avec la participation du SyME 05) le financement attendu est de 20 % pour le Département et 30 % pour la Région sur le réseau Télécom. Ce dossier étant conséquent pour le budget communal il est envisagé de faire un emprunt cette année pour faire face aux dépenses de trésorerie.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Avis sur le transfert de la compétence « documents d'urbanisme » aux EPCI :

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert obligatoire aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. La commune étant engagée dans le processus de révision de son Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme, elle souhaite conserver cette compétence et s'oppose à son transfert à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Projet de construction d'un hangar communal : demandes de subventions :

Le permis de construire vient d'être accordé à la commune.

Ce projet sera intégré dans le dossier d'aménagement du village afin de solliciter des aides financières du Département et de la Région. Concernant la toiture photovoltaïque la commune se rapprochera de l'ADEME pour son financement.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Cette commission intercommunale est formée des maires de chaque collectivité. Pour La Beaume, M. Bernard FOURNIER est le suppléant qui a été désigné le 25 novembre 2016.

Raid SEBIO : La deuxième édition aura lieu le 27 mai 2017. Le maire a sollicité par courrier le commandant du groupement de Gendarmerie du département pour avoir une démonstration d'hélicoptère le jour de la manifestation. Celui-ci y a répondu favorablement en donnant son accord de principe.

Nuisance sonore : Un problème est survenu à plusieurs reprises pendant les séjours de vacanciers au gîte communal. Le locataire de l'étage est bruyant la nuit et cela les a empêché de dormir. Le maire s'est rendu chez le locataire pour lui communiquer les doléances des occupants du gîte en lui demandant de veiller à faire attention aux bruits qu'il produit la nuit et en l'informant qu'un courrier

d'avertissement lui sera adressé. Par ailleurs les services sociaux seront prévenus qu'il y a un problème de salubrité chez lui car des odeurs nauséabondes se propagent dans les parties communes.

Logements communaux : Deux chauffe-eaux ont été changés, l'un au gîte et le second au logement communal du Villard où l'isolation a été également refaite dans les combles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.